

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu analytique

Séance du jeudi 22 mai 2025 à 21h

Publication et affichage le 5 juin 2025



Compte-rendu analytique Conseil municipal du 22 mai 2025

29 Présents : Éric BERDOATI, Ségolène de LARMINAT, Jean-Christophe PIERSON, Brigitte PINAULT, Jacques GRUBER, Capucine du SARTEL, Olivier BERTHET, Anne COVO, Jean-Claude TREMINTIN, Françoise ASKINAZI, Nicolas PORTEIX, Jean-Christophe ACHARD, Mireille GUEZENEK, Nathalie MOUTON-VEILLÉ, Édith SAGROUN, Virginie RECHAIN, Diane MICHOUDET, Nicolas PUJOL, Céline PEIGNÉ, Arnaud BOSSER, Pauline GEISMAR, Christophe WARTEL, Annie POTHIER, Sacha GAILLARD, Pierre BOSCHE, Catherine GREVELINK, Delphine POTIER, Rafaël MAYCHMAZ, et Xavier BRUNSCHVIGG.

Les pouvoirs suivants ont été donnés : de Diane DOMAS à Nicolas PORTEIX, de Jean-Jacques VEILLEROT à Nicolas PUJOL, de François-Henri REYNAUD à Éric BERDOATI, de Claire LOUVET à Capucine du SARTEL, de Pierre CAZENEUVE à Pierre BOSCHE, et d'Alain MONTET à Xavier BRUNSCHVIGG

PROCÈS-VERBAL DU 27 MARS 2025

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Le Maire rend compte des 93 décisions/marchés publics qu'il a prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée.

■ Affaires juridiques et domaniales (38)

- Décision de défendre les intérêts de la commune dans le cadre du contentieux intitulé « Époux XXX c/commune de Saint-Cloud » (Référé-suspension – PC n° 092 064 23 00037)
- Mises à disposition et locations de salles : Carré (salle du Grand Livre et EODE), Brunet, Colonnes, Porte Jaune (18)
- Cimetière communal (16)
 - renouvellements de concessions (12),
 - achats de concessions (4)
- Autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation des prestataires suivants le samedi 24 mai :
 - *L'adorée*, en extérieur devant les 3 *Pierrots*, dans le cadre de la séance NÉON
 - *Coup de pression*, au sein des 3 *Pierrots*
- Avenant n°2 à la convention d'occupation du domaine public pour l'installation et l'exploitation d'un photocopieur

■ Marchés publics (27)

Réfection complète de la toiture de l'église Saint-Clodoald

- Modification 1 au lot 3 (Charpente) du marché de travaux
- Aménagement du parc des Milons
 - Lot 1: Terrassements – VRD – Génie civil – Fontaine - Clôtures
 - Lots 2: Espaces verts et aire de jeux (2)
- Travaux d'entretien, de grosses réparations et d'aménagement dans les bâtiments communaux
 - Lot n°4 : Courants faibles / Courants forts
 - Lot n°5 : Plomberie
 - Lot n°6 : Peinture / Revêtement de sols
 - Lot n°7 : Faux-plafond / Cloisonnement
 - Lot n°8 : Clôtures
 - Lot n°9 : Menuiseries métalliques
 - Lot n°10 : Menuiseries bois
 - Lot n°11 : Stores, volets, rideaux et films occultants
- Nettoyage des bâtiments communaux
 - Lot n°1 : Nettoyage des locaux
 - Lot n°2 : Nettoyage de la vitrerie
- Réfection total d'un logement situé 4 rue des Écoles
- Réfection des menuiseries extérieures bois des logements du 4 rue des Écoles en dépose totale
- Mise en place de menuiseries extérieures au préau A de l'école élémentaire du Val d'or



Compte-rendu analytique

Conseil municipal du 22 mai 2025

- Modification n°1 du marché de rénovation et d'extension du système de sécurité incendie de l'hôtel de ville
- Modification n°1 au marché de maintenance des barrières, des portes, des portails et des rideaux métalliques automatisés
- Maintenance préventive et curative des équipements d'alarme incendie et des systèmes de sécurité incendie des bâtiments communaux
- Modification n°9 à l'accord-cadre relatif à l'exploitation PFI, PF et CP des installations de CVC (chauffage, ventilation et climatisation) des bâtiments communaux
- Remplacement de la CTA (centrale de traitement de l'air) - Crèche la Farandole
- Entretien des espaces verts
Lots 2: Travaux neufs (2)
- Maintenance et fourniture d'équipement de reprographie et impression (3)

■ **Finances (15)**

- 3 Demandes de subventions pour :
 - cinq crèches municipales et une structure multi-accueil
 - l'acquisition d'une borne du Serment de Koufra
 - l'exposition *Saint-Cloud dans les nuages, une aventure aéronautique* au musée des Avelines
- Création de 11 régies d'avances pour divers séjours d'été :
 - Tamié (4 au 19 juillet, 19 au 27 juillet et du 18 au 30 août)
 - Piriac sur mer (5 au 12 juillet)
 - La Turballe (7 au 11 juillet)
 - Saint-Hilaire de Riez (5 au 12 juillet et 12 au 19 juillet)
 - Meschers sur Gironde (7 au 18 juillet)
 - Souillac (4 au 15 juillet)
 - Biscarosse (18 au 31 juillet)
 - Boyardville (21 au 29 août)
- Avenant n°3 à la régie d'avances transports (dans le cadre des colonies de vacances, des classes de découverte et des séjours)

■ **Services Techniques - Bâtiments (2)**

- Dépôt d'un permis de construire modificatif relatif à la surélévation et la restructuration du cinéma-théâtre *Les 3 Pierrots*
- Dépôt d'une demande d'autorisation de pose d'enseigne - Cinéma-théâtre *Les 3 Pierrots*

■ **Culture (11)**

- Signature d'une convention de résidence avec la compagnie *Le Sens des Légendes*
- Acceptation de don d'un tableau par un particulier
- Acceptation de don d'un lot d'archives privées

Accrochage commémoratif Marie-Antoinette, une reine à Saint-Cloud (20 septembre au 14 décembre 2025)

- Cahier des charges - Prêts aux expositions du Centre des Monuments Nationaux
- Conditions de prêt des collections du musée des Arts Décoratifs (MAD) de Paris
- Convention de prêt avec des particuliers
- Formulaire de prêt - DRAC Ile de France - Service régional de l'archéologie

Dans le cadre de l'exposition *Henri Regnault, le sabre et le pinceau*

- Avenant n°1 au contrat de prêt - INHA
- Avenant n°1 à une convention de prêt
- Convention de prêt - Commune d'Honfleur - Exposition "Erick Satie : l'esprit symphonique, le courage artistique"

Médiathèque

- Opération de régulation des collections de la médiathèque / Cession de périodiques aux usagers de la médiathèque



Compte-rendu analytique Conseil municipal du 22 mai 2025

DÉCLARATION D'ÉRIC BERDOATI, MAIRE

« Mes Chers Collègues,

Lors de cette séance du Conseil municipal, nous allons adopter le compte administratif pour l'année 2024. Le compte administratif pour une collectivité est l'équivalent du bilan pour une entreprise. Il détaille et constate l'exécution budgétaire de la commune. Une nouvelle fois, l'exercice budgétaire 2024 se solde par un excédent. Cet excédent est pour l'année 2024 de 3 579 523,85 €. À l'image des conclusions du rapport définitif de la Chambre régionale des comptes sur la gestion municipale, nous faisons preuve une nouvelle fois d'une saine gestion de nos deniers publics.

Le paradoxe avec la situation budgétaire de l'État est saisissant. En effet, cette année 2025 marque un anniversaire douloureux pour la situation budgétaire de l'État. Celui du jubilé du déficit public. Le premier exercice déficitaire pour le budget de l'État est celui de l'année 1975, il y a tout juste 50 ans.

En 1975, le déficit budgétaire était de 2,9% du Produit Intérieur Brut, le fameux PIB. Depuis 50 ans, aucun budget de l'État n'a été à l'équilibre. Tous les budgets sont déficitaires. En 2025, la dette publique dépasse les 3 300 milliards d'euros. Il est vrai que jusqu'à une date récente, personne ne se souciait du déficit et de la dette. Aujourd'hui, vu l'ampleur des déficits et de la dette conjuguée à la remontée des taux, le sujet devient problématique. Les intérêts de la dette sont le deuxième poste budgétaire de l'État, juste derrière le budget de l'Éducation nationale. En effet, l'État consacre 63 milliards d'euros en 2025 pour le budget de l'Éducation nationale, alors que dans le même temps, la charge de la dette était en 2024 de 59 milliards d'euros.

Il est possible qu'en 2025, la charge de la dette publique soit le premier poste budgétaire de l'État. La Cour des comptes confirme dans son rapport publié le 13 février 2025 que le déficit public en 2024 est de 175 milliards d'euros, soit 6% du PIB.

Je constate avec amertume que plus l'État ponctionne les collectivités locales et plus les déficits publics augmentent. Il n'y a donc aucun lien de causalité entre les dépenses des collectivités locales et les déficits publics. Si tel était le cas, les prélèvements drastiques opérés sur les comptes des collectivités conjugués aux baisses tout aussi drastiques des dotations de l'État auraient dû produire la réduction des déficits publics, or il n'en est rien.

Il serait judicieux de reconnaître et d'admettre que les collectivités locales ne sont pas à l'origine des déficits publics ; et de cesser par voie de conséquence de les malmenier et de les jeter en pâture à la vindicte populaire par médias interposés, uniquement par lâcheté évitant ainsi d'affronter les vrais problèmes dont souffre notre pays.

Je le redis une nouvelle fois, il faut baisser drastiquement la dépense publique en commençant par revisiter les 900 milliards annuels de dépenses sociales. Il n'y a pas d'autre alternative. L'augmentation des impôts ne peut en aucun cas être une solution. En 2023, et pour la deuxième année consécutive, la France est le premier pays de la zone de l'OCDE en termes de ratio des prélèvements obligatoires en pourcentage du PIB. En 2023 le pourcentage était de 43,8%, il était de 45,8% en 2022. Le Danemark arrive deuxième, en 2023, avec un pourcentage de 43,4%.

Compte tenu de cette triste réalité, la solution ne peut être l'augmentation des recettes fiscales.

Il est impératif de redresser nos comptes publics, c'est une question d'indépendance et de souveraineté. C'est aussi une question de survie pour nos collectivités locales. À force de les ponctionner, on va les placer dans la même situation que celle de l'État et rendre tout projet d'avenir impossible. N'oublions pas que les collectivités locales représentent plus de 70% de l'investissement public. N'oublions pas également que les collectivités locales jouent le rôle d'amortisseur social dans notre société et que sans elles la société aurait déjà implosé.

La commune est le rempart politique, économique et social face à la défiance généralisée qui gangrène notre société. Le dernier baromètre publié en février 2025 sur la confiance des Français face aux institutions et aux personnalités politiques est sans appel : seul le maire jouit encore d'une cote de confiance positive avec 61% d'opinions favorables. Tous les autres acteurs politiques sont en-dessous des 50% et pour certains, ils le sont très largement.

Cette réalité correspond en tous points aux fonctions d'un maire. Le maire est celui qui a en charge la gestion de la vie quotidienne dans sa commune pour le compte de ses administrés. De sa capacité à écouter, proposer puis agir dépend sa relation avec ses administrés.

C'est une tâche exigeante et exaltante. C'est une mission indispensable au bon fonctionnement de notre République ! »



Compte-rendu analytique Conseil municipal du 22 mai 2025

COMMUNICATIONS DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

Ségolène de LARMINAT.....première adjointe au maire déléguée à la Culture et au patrimoine

■ **Focus sur le Musée des Avelines** : Le musée municipal de Saint-Cloud valorise une riche **collection de 4 800 œuvres** et organise **deux expositions temporaires chaque année**, entièrement conçues en interne.

Ce travail exigeant, porté par le directeur, mobilise deux ans de préparation, allant de la recherche scientifique approfondie, des négociations avec les musées et les collectionneurs à la gestion de multiples aspects logistiques (prêts, assurances, transports, conservation).

L'établissement collabore avec de grandes institutions (le Louvre, Orsay, le château de Versailles...) et finance des transports spécialisés et parfois des restaurations d'œuvres. Chaque exposition s'accompagne d'un **catalogue réalisé en interne**, reconnu pour sa qualité scientifique par les spécialistes.

Labellisé Musée de France, il bénéficie de soutiens publics (DRAC, région Ile de France) et a obtenu le **label d'exposition d'intérêt national** pour l'exposition sur Eugène Carrière. Le musée s'impose comme une **référence pour l'histoire locale du XIXe siècle**, notamment autour des artistes Édouard Dantan et Gaston La Touche.

L'exposition actuelle **Henri Regnault (1843-1871), le sabre et le pinceau**, connaît un vif succès auprès de visiteurs clodoaldiens et franciliens.

À l'occasion de la **Nuit européenne des musées**, une soirée orientale et festive organisée avec l'ECLA et l'association des Amis du musée a réuni **350 visiteurs**.

■ **Cinéma-théâtre Les 3 Pierrots** : La première saison théâtrale du « nouvel établissement » s'achève avec succès avec **près de 11 000 spectateurs**. Les derniers spectacles, *Le Cercle des poètes disparus* et *4211 km*, ont été de véritables triomphes !

Le **cinéma** a également attiré un large public, notamment grâce aux **ciné-goûters** (390 spectateurs), aux séances **Ciné relax**, au **Ciné-club** et aux **opéras en direct du MET**.

À venir : projection de **Grease** (séance Néon), ce samedi à 18h00.

Présentation de la saison 2025-2026 : lundi 23 juin à 19h30 - Venez nombreux !

■ **Médiathèque des Avelines** : La **Quinzaine de la découverte** est en cours, sur le thème de la musique, en partenariat avec le conservatoire et les 3 Pierrots.

Au programme : **siestes sonores, fresque musicale, contes musicaux, atelier Music Me**, projection du film **Brian Jones et les Rolling Stones** aux 3 Pierrots.

À venir : **Recycle Livres**, le samedi 14 juin - Vente de livres, CD et revues déclassés à **1 € (ou 3 € pour les beaux-livres)**.

■ **Le Carré** : L'établissement a récemment accueilli l'exposition **Nature en scène** de Chantal Chardonnet-Aubril. **Prochaine exposition** : **Paranoïa ! Une vision de la dystopie**, de Frédéric Brognart, spécialiste du collage.

Les **spectacles associatifs** ont débuté avec le printemps :

- **E-Génération** par la Compagnie 8 en scène, sur la thématique des réseaux sociaux,
- **Le Serpent blanc** par l'association Chine Wa Wa.

À noter :

- **Germa** (danse) - le 4 juin
- **Compagnie du PasSage** - les 11 et 14 juin
- **Cavatho Théâtre** - 25 juin

■ **ECLA** : L'association lance ses festivités de fin d'année !

Actuellement : exposition **Au cœur de l'artichaut** (arts plastiques).

Ce dimanche aux 3 Pierrots : **festival de danse Le Pli**.

✓ **Semaine de la musique**, début juin !

Ouverture des inscriptions aux ateliers 2025-2026 : le mardi 3 juin

■ **Fête de la musique** : **Rendez-vous le samedi 21 juin** dans toute la ville (au Magenta, chez Mistinguette, au Foodcourt, au Provençal, au conservatoire et dans les établissements culturels...).

La fête se déploie **sur trois jours : du vendredi soir au conservatoire jusqu'au dimanche soir aux 3 Pierrots**.



Compte-rendu analytique Conseil municipal du 22 mai 2025

Jean-Christophe PIERSON.....adjoint au maire délégué à la Solidarité, au logement, à l'action sociale, à la santé et à la politique du handicap

■ **Logement social – Bilan 2024** : Ce bilan a été présenté à la commission Logement qui s'est réunie ce mercredi 21 mai en mairie.

Il est à noter que sur les 40 logements attribués sur le contingent ville en 2024 :

- 18 ont été attribués à des familles inscrites sur la liste d'attente de la Commission Municipale du Logement (CML), soit 45% des attributions ;
- 12 ont été attribués à des ménages prioritaires DALO ou CCH (dont 2 inscrits précédemment sur la liste d'attente de la CML), soit 30% des attributions pour une obligation de 25%.

Typologie	T1	T2	T3	T4	T5
Nombre de logements attribués	4	14	15	2	5
Proportion	10%	35%	37,5%	5%	12,5%

Une concentration des libérations sur les typologies moyennes T2/T3 est observée avec un équilibre entre les 2 typologies contrairement à l'année dernière. Les 4 T1 correspondent à une livraison neuve. Les grandes typologies remontent un peu après une année 2023 particulièrement basse, mais qui s'explique par un nombre d'attributions anormalement élevé de T1 à attribuer (10% en 2023 contre 27,7 % en 2022, 21,6% en 2021, 24,3% en 2020, 19,6% en 2019 et 13% en 2018).

Financements	PLAI	PLUS	PLS/ILN
Nombre de logements attribués	6	20	14
Proportion	15%	50%	35%

Nombre d'années d'attente	Années de la demande	Nombre d'attributions
Moins d'un an	2024	5
De 1 à 2 ans	2023 à 2022	13
De 3 à 4 ans	2021 à 2020	10
De 5 à 7 ans	2019 à 2017	10
8 ans et +	2016 et avant	2

9 personnes seules et sans enfant se sont vues attribuer un logement en 2024.

3 couples sans enfant ont bénéficié d'une attribution sur la même période.

Les 28 autres logements ont été attribués à des familles avec enfant selon la répartition suivante :

Composition familiale	Avec 1 enfant	Avec 2 enfants	Avec 3 enfants et +	Total
Famille monoparentale	11	5	2	18
Couples	4	4	2	10
Total	15	9	4	28

Motifs du relogement	Nombre de dossiers attribués à ce titre	Répartition selon le motif (%)
Logt éloigné du travail	1	2,5%
Femme victime de violence	1	2,5%
Logt trop grand	1	2,5%
Handicap	3	7,5%
Expulsion/Fin de bail	3	7,5%
Logt trop cher	5	12,5%
Personnes hébergées ou décohabitation	9	22,5%
Logt trop petit	17	42,5%



Compte-rendu analytique Conseil municipal du 22 mai 2025

Analyse des refus

Il convient de rappeler que la ville a l'obligation légale de présenter au minimum 3 candidats par logement, ce qui peut expliquer en partie le nombre de refus.

Sur le contingent Ville, sur les 149 demandeurs contactés, 58 ont refusé la proposition ou n'ont pas répondu (soit 38,9% des propositions faites / 29,4% en 2023 / 51,8% en 2022 (un record) / 36,2% en 2021, 43,6% en 2020 et 26,8% en 2019).

Ainsi sur les 40 logements vacants du contingent Ville, 26 logements ont connu des refus ou des non-réponses.

Cette remontée du taux de refus par rapport à l'année dernière s'explique en partie par le nombre de logements PLS/ILN à attribuer : 14 pour 2024 et 10 en 2023, soit respectivement 35% et 20% du total des attributions.

➤ Répartition des refus en fonction du financement

Catégorie de Financement	PLAI	PLUS	PLS / ILN
a) Nombre de logements proposés	6	20	14
b) Nombre de logements refusés	1	12	13
c) Nombre de refus	2	21	35
Répartition des refus selon le financement = (cat. c) / (total c) x 100	3,5%	36,2 %	60,3%
Proportion de logements refusés par type de financement = (b) / (a) x 100	16,7%	60%	92,9%

■ **Santé - Journées de prévention** : Les journées de prévention santé se sont tenues **les samedi 17 et mercredi 21 mai, avec le concours de plus de 20 partenaires.**

Un grand merci à eux ainsi qu'aux services municipaux pour leur implication !

- 46 personnes formées aux premiers secours par la Protection Civile (plus de 100 visiteurs sur leur stand),
- 170 dépistages du diabète réalisés par le Lions Club,
- Nombreuses vaccinations, notamment contre le zona, à la pharmacie Royale.

Fort de ce succès et de l'enthousiasme des participants, ces journées orchestrées par le responsable Santé et Handicap de la Ville ont vocation à devenir un rendez-vous pérenne à Saint-Cloud.

Brigitte PINAULDT.....adjoite au maire déléguée à la Ville durable

■ **Collecte des déchets alimentaires sur les marchés** : La campagne de sensibilisation auprès des marchands et du placier du marché a porté ses fruits. **Déjà 4 tonnes ont été collectées au 30 avril**, soit presque l'équivalent de toute l'année 2024 (4,7 t). La collecte est assurée par la société Derichebourg, **chaque mercredi, vendredi et samedi**. Les déchets sont ensuite envoyés dans une **usine de méthanisation pour la production de gaz et de compost**.

■ **Jardin pédagogique des Coteaux** : Après deux plantations participatives, la Ville poursuit son engagement avec une **formation gratuite et bilingue** (français/anglais) **le samedi 28 juin à 14h - sur place - sur le thème « Comment créer un jardin-forêt ? »**. Ouvert à tous les habitants !

Jacques GRUBER adjoit au maire délégué à l'Éducation

■ **Restauration scolaire – Enquête de satisfaction** : Les résultats de l'enquête de satisfaction menée en mars dernier auprès des élèves et des adultes (enseignants et animateurs) des écoles élémentaires du Centre et de Montretout sont très encourageants. **79 % des élèves se déclarent satisfaits ou très satisfaits, soit 4 enfants sur 5 !** Un **chiffre en forte progression** par rapport à l'année précédente, où ce taux était de 67 %.

Du côté des adultes, la satisfaction progresse également, passant de 50 % à 58 %.

Cette enquête, diligentée par SOGERES et réalisée de manière indépendante par un institut d'études spécialisées, a été menée pendant le temps du repas, grâce à un questionnaire distribué aux élèves et personnels. Elle a enregistré un **taux de réponse remarquable de 85,6 %**.

■ **Ateliers périscolaires** : Jacques Gruber revient sur l'enrichissement des temps périscolaires, et cite en particulier le **nouveau programme "À toi de jouer"**, mis en place cette année grâce à la collaboration précieuse de



Compte-rendu analytique Conseil municipal du 22 mai 2025

l'association **Pas à Pas**. Ce **programme innovant** place le jeu au cœur de l'apprentissage et du lien éducatif, non seulement pour les **enfants**, mais aussi pour leurs **parents et les animateurs**.

Accompagnés par les professionnels de l'association, les animateurs ont pu animer dans les centres de loisirs des ateliers spécialement pensés pour les parents. Ces derniers y ont redécouvert l'**importance du jeu dans le développement de l'enfant, dans ses apprentissages**, mais aussi dans l'instauration d'un **climat de confiance** au sein de la famille et avec les encadrants.

Vif succès ! **136 enfants et 116 parents ont participé à ces ateliers**. L'un des objectifs majeurs, réduire le temps d'écran, a été pleinement atteint et salué.

Cette dynamique s'inscrit dans une offre variée d'ateliers périscolaires animés par des intervenants extérieurs :

- **Jeux d'échecs** : pour développer la logique et la concentration,
- **PlayNprog & Colori** : pour s'initier à la pensée informatique et à la codification,
- **Sports** : volley-ball, skateboard, yoga,
- Et nouveauté cette année : le **Muay Thaï**, art martial traditionnel qui enseigne discipline, respect, force mentale et patience.

Capucine du SARTEL adjointe au maire déléguée à la Voirie, propreté et mobilité

VOIRIE

■ **Démontage de la grue – Rue Dailly**

Du vendredi 30 mai à 22h au lundi 1^{er} juin à 8h

Fermeture temporaire de la rue à la circulation, à l'exception des riverains.

Un **plan de déviation** sera mis en place, avec une signalisation anticipée pour permettre aux automobilistes d'adapter leur trajet en amont.

ÉCLAIRAGE

Une **deuxième tranche de travaux** est en cours de préparation et concernera les rues **Crillon, Montesquiou, Duval le Camus, l'avenue des Vignes**, ainsi que le **boulevard Senard**, entre la rue Jules Peltier et le café des Pipelettes. Ces travaux pourraient être réalisés **dès cet été**, sous réserve de la disponibilité des fournitures nécessaires.

Les mâts et lanternes de l'ancien marché des Milons seront réutilisés dans le cadre de ces aménagements.

PROPRETÉ

Entre **2016 et 2024**, la Ville de Saint-Cloud a enregistré une **baisse de 30 %** du volume d'**ordures ménagères produites par habitant**. Désormais, **chaque Clodoaldien génère moins de 200 kg d'ordures ménagères par an**. **Le tri des emballages recyclables progresse** quant à lui, avec une **hausse de 20 %** du ratio sur la même période. Il reste néanmoins **des marges de progrès**, notamment sur le **tri du verre**, qui reste encore insuffisant.

MOBILITÉS

■ **Contentieux AUTOLIB'** : La Cour administrative d'appel de Paris a condamné l'agence ex-syndicat Autolib' Velib' Métropole à verser à la société Autolib' un montant de 75,5 millions d'euros. Pour Saint-Cloud, la somme est de 115 920 €, soit 38 640 € par station.

■ **COMMUNAUTO** : Depuis quelques mois, la Ville propose un **service d'auto-partage**. **Quatre véhicules** sont désormais à la disposition des Clodoaldiens, **accessibles en libre-service depuis deux stations, situées avenue Foch et rue Dailly**. Les premiers retours de l'entreprise sont encourageants : le service répond à une vraie demande, notamment pour des usages de courte durée en boucle.

Anne COVO..... adjointe au maire déléguée à la Petite enfance et à la famille

■ **Commission d'attribution des places en crèches** : La commission s'est tenue **le 15 mai**, avec des élus, les directrices de crèches et des professionnels sur la base d'une nouvelle démarche : une **cotation** prenant en compte des critères objectifs (situation professionnelle, structure familiale, besoins spécifiques...) pour une attribution plus juste.

88 places attribuées pour 284 demandes, avec une majorité pour les tout jeunes bébés nés en 2025.

Les premières réponses ont été envoyées, d'autres seront envoyées courant juin. Les familles sans place peuvent se tourner vers les crèches associatives subventionnées et l'association EEF.

■ **Focus sur la Petite enfance** : **70 % des agents travaillant dans les crèches sont diplômés**, un taux bien supérieur aux 40 % préconisés par l'État ; la Ville renforce son engagement en matière d'exigence dans les



Compte-rendu analytique Conseil municipal du 22 mai 2025

recrutements, de soutien à la formation continue et de maintien de structures à taille humaine, favorisant la proximité et la qualité de l'accueil.

■ **Fête de la famille** : Rendez-vous au Jardin des Tourneroches le 24 mai de 14h à 18h30 pour la 2^{ème} édition ! Un événement festif attendu, organisé par les équipes de la Petite Enfance et de l'Éducation, mobilisées depuis plusieurs mois. À cette occasion, la médaille de la Famille nombreuse sera remise par le Maire. L'an dernier, la première édition avait réuni plus de 1 500 participants !

Jean-Claude TREMINTIN.....adjoint au maire délégué au Sport

■ **École des Sports** : La plaquette des activités terrestres est disponible sur le site de la Ville et au Pôle Sportif.
▲ **Inscriptions à partir du lundi 3 juin 2025.**

La plaquette des activités aquatiques sera mise en ligne prochainement.

▲ **Réinscriptions (saison 2025-2026) à la piscine du 2 au 20 juin.**

■ **Résultats sportifs** - Deux titres de Championnes de France pour les équipes de Saint Cloud :

- **Water-Polo (UAS Natation)** : Championne de France Nationale 3,

- **Mariannes 92 (Volley féminin)**, Championnes de France pour la 2^{ème} année consécutive. Elles joueront la Ligue des champions à la rentrée,

- **Gymnastique (UAS)** : participation de deux ensembles aux finales nationales des Trophées Fédéraux B et C de la Fédération Française de Gymnastique.

■ **Piscine des Tourneroches**

- **Nager à contre cancer** (18 mai) : 1 288 € récoltés pour la **Ligue contre le cancer 92**,

- **Aquakids** : animations et structures gonflables pour enfants - **samedi 14 juin** après-midi.

Fermeture annuelle : du 3 au 31 août (pour vidange et maintenance)

■ **Fête des Sports, challenge inter-quartiers, Soirée des sportifs - Samedi 28 juin au jardin de l'Avre !**

✓ **Family Fitness** : séances à 9h45 et 10h45,

✓ **Fête des Sports** : ateliers sportifs jusqu'à 17h pour les enfants,

✓ **Challenge interquartiers** et remise des récompenses par les délégués de quartiers,

✓ **Soirée des sportifs** à 18h30 : buffet dansant pour valoriser les jeunes talents sportifs et citoyens.

■ **Pickleball** : Nouvelle activité sportive en plein essor !

Jusqu'au 5 juillet :

- **Lundi 19h30-22h** - Gymnase de la Fouilleuse.

- **Samedi 14h30-17h** - Tennis des Tourneroches.

Objectif : pérennisation de l'activité à la rentrée avec nouveaux créneaux.

■ **Volley-Ball** : Tournois à venir !

✓ **CM2 : tournoi le vendredi 13 juin, stade Tacconi,**

✓ **Tournoi annuel SC/SFP : les 14 et 15 juin au stade Tacconi.**

VIVONS LE SPORT À SAINT CLOUD !

Françoise ASKINAZI.....adjointe au maire déléguée au Développement économique, au commerce et à l'artisanat

COMMERCE

■ **Vie des marchés**

✓ Le 27 avril dernier, le **marché des Milons** a été déplacé de la place historique du même nom vers la **rue Albert 1er**, dans le quartier des Coteaux, pour lui offrir une **meilleure visibilité** et dynamiser sa fréquentation.

Désormais **dénommé marché des Coteaux**, les commerçants et les habitants ont manifesté un retour positif immédiat dès la première matinée.

L'inauguration officielle s'est tenue le 18 mai, en présence d'élus, de commerçants et de nombreux riverains dans une ambiance conviviale. **L'offre est élargie et qualitative** avec l'arrivée d'un fleuriste, d'un maraîcher producteur, d'un rôtisseur, d'un traiteur grec et de nouveaux commerçants volants.



Compte-rendu analytique Conseil municipal du 22 mai 2025

Le **marché des Avelines** continue de séduire avec l'arrivée croissante de commerçants volants de qualité, confirmant l'attractivité et le renouveau de ce lieu apprécié des Clodoaldiens. À l'approche de la **Fête des Mères**, la Ville met ses marchés à l'honneur, avec plusieurs **animations** proposées :

✓ **Marché des Avelines** - Samedi 24 mai

• **Animation culinaire avec les élèves du lycée Santos-Dumont, suivie d'une dégustation,**

• **Créatrices labellisées à l'honneur ;**

Présentation et vente de leurs créations artisanales.

Soutien actif de la Ville : accueil gratuit sur les marchés et mise en avant sur les réseaux sociaux.

⚠ **Sacs pliables offerts** sur les 3 marchés tout au long du week-end !

Françoise Askinazi adresse ses félicitations à la créatrice abat-jouriste Sandra Aldrin, qui a reçu le prix Mains et Création.

■ **Vie des commerces**

Rue Coutureau

✓ **Ouverture de Focaccina** : nouvelle enseigne de restauration rapide proposant focaccias, salades et jus frais.

La commerçante se dit satisfaite de ses premiers jours d'activité – Changement d'activité de *Choose* (anciennement magasin de chaussures).

✓ **Réouverture de Mé Miam** : restaurant de cuisine asiatique entièrement rénové.

Avenue Foch

✓ La **boulangerie** cherche actuellement un repreneur : des contacts sont en cours pour assurer la continuité de l'activité.

■ **La Guinguette du Village – Vendredi 13 juin**

Au programme : **défilé, stands de restauration, ambiance musicale, marché des créateurs, nouveaux commerçants au rendez-vous**, notamment ceux du quartier Montretout. Mention spéciale au chocolatier **Noir Blanc Lait**, qui réalisera pour l'occasion une création originale : un sac en chocolat !

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

■ **Vie des entreprises** : Saint-Cloud Entreprises a organisé **deux ateliers** ce trimestre pour accompagner les TPE/PME locales dans leur **transition numérique** :

- **27 mars - Cybersécurité** : formation aux bonnes pratiques d'hygiène informatique (pro/perso), avec un focus sur les menaces spécifiques aux petites structures et les moyens de s'en prémunir.

- **10 avril - Intelligence Artificielle** : atelier pour démystifier l'IA et identifier des usages concrets adaptés aux entreprises locales.

20 entrepreneurs y ont participé et ont salué la pertinence et l'utilité des contenus proposés.

■ **Apéro network** : **La 15ème édition** s'est tenue **le 3 avril à la Ressourcerie** et a réuni plus de 50 participants. Ce rendez-vous bimestriel, qui permet de découvrir un commerce, de rencontrer d'autres professionnels et de faire du réseau, connaît un succès croissant.

■ **L'art du pitch** : Lundi dernier, 25 entrepreneurs ont participé à une masterclass au musée des Avelines pour perfectionner leur pitch commercial. Animée par le comédien et metteur en scène Stéphane Boutet, la séance a mis l'accent sur la posture, la voix et la justesse du discours.

⚠ **Concours de pitch, le 12 juin au Food Court Les Balançoires qui sera également l'occasion du prochain apéro network !**

Ces initiatives renforcent l'écosystème local, en combinant innovation, réseautage et développement des compétences.

Nicolas PORTEIX..... adjoint au maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets

■ **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** : La notification officielle de la DGF 2025 est tombée ce 22 mai : **121 361 € pour la Ville, soit un quart du montant perçu en 2024.**

✓ Rappel historique

Créée dans les années 80 pour garantir des ressources stables aux collectivités, la DGF a connu une trajectoire très défavorable à Saint-Cloud :

• 2013 : DGF relativement stable.

• 2014–2017 : sous François Hollande, réduction de moitié pour Saint-Cloud (de 5,145 M€ à 2 M€).

• Depuis 2017 : transformation progressive en outil de péréquation, avec une division par 16 en 8 ans.

- En 2025, la Ville touche 121 k€.

- En 2026, la DGF pourrait disparaître totalement pour Saint-Cloud.

➤ **Impact cumulé depuis 2014** : Plus de 31,5 M€ de recettes perdues pour la commune.



Compte-rendu analytique

Conseil municipal du 22 mai 2025

Jean-Christophe ACHARD..... adjoint au maire délégué à la Sécurité publique, à la prévention et au stationnement

■ **Cyberattaque – Groupe Indigo** : Le groupe Indigo a informé la Ville le 17 avril avoir été victime d'un incident de cybersécurité survenu le 6 avril. Aucune donnée bancaire ni mot de passe ne sont concernés. **Les clients et usagers ont été informés individuellement de cet incident par courriel avec des indications sur les postures de vigilance à adopter.** Des risques d'hameçonnage sont à craindre en cas de réception de mails frauduleux.

*Le Maire annonce que le **département des Hauts-de-Seine** fait l'objet d'une **cyberattaque** de grande ampleur et appelle à la prudence sur le **risque d'hameçonnage** lié aux **mails frauduleux** pouvant provenir du département.
Mieux vaut ne pas les ouvrir !*

Mireille GUEZENEC.....conseillère municipale déléguée au Quartier Hippodrome/Fouilleuse et aux seniors

■ **Espace d'animation des Coteaux** : Des **rendez-vous gourmands** ont rythmé les dernières semaines : chacun a pu participer à la préparation de spécialités dans une ambiance chaleureuse et participative - pommes de terre au saumon en avril, crumble en mai.

Les habitués ont retrouvé avec plaisir le **cercle de lecture et les séances de gym cérébrale**. Côté mémoire collective, la **présentation des archives de Saint-Cloud** a offert un beau moment de transmission autour du patrimoine local de Saint-Cloud.

Un **atelier créatif** a été organisé en lien avec l'exposition **Henri Regnault, le sabre et le pinceau**, prolongeant ainsi l'éveil artistique.

De **nombreuses sorties** ont été organisées :

- Danse aux Heures Claires avec les résidents,
 - Balades dans le parc,
 - Thé-ciné aux 3 Pierrots,
 - Moments d'histoires partagés à la médiathèque avec les enfants de la crèche Farandole.
- Dans le cadre de la **Semaine Bleue**, un **safari photo** sur le patrimoine religieux parisien est en cours. Des lieux emblématiques ont déjà été visités : Notre-Dame, la grande synagogue de Paris, les édifices religieux modernes des 14^{ème} et 15^{ème} arrondissements, la grande mosquée... Ce projet se poursuivra jusqu'à fin juillet.

Les excursions culturelles ont aussi été riches :

- Château de Rambouillet : visite des jardins, de la laiterie et de la chaumière aux coquillages,
- Musée du Quai Branly pour l'exposition **Au fil de l'or**,
- École des Arts Joailliers pour l'exposition **Paris, Capitale de la Perle**,
- Et tout récemment, une balade insolite à bord du bus amphibie « Les Canards de Paris », entre terre et Seine, jusqu'à Saint-Cloud.

Pour conclure cette saison d'animations, un loto annuel a rassemblé 40 participants, tous repartis les bras chargés de cadeaux.

Un grand merci à l'équipe de l'espace d'animation des Coteaux qui a mobilisé les commerçants locaux pour doter généreusement cette belle édition !

■ **Dialogues de quartiers**

⚠ **Val d'or et Hippodrome/Fouilleuse mardi 27 mai aux 3 Pierrots !**

Nathalie MOUTON-VEILLÉ....conseillère municipale déléguée, Quartier Coteaux/Bords de Seine

■ **Dialogues de quartiers**

⚠ **Centre/Coteaux-Bords de Seine le 17 juin en Mairie !**

■ **Brocante TOUTOCOTO** : La remise des sommes récoltées par la brocante TOUTOCOTO a eu lieu le 14 mai dernier. **16 500 euros ont été répartis** entre les écoles maternelle et élémentaire des Coteaux, l'APAJ, la Passerelle, le CCAS et la Caisse des écoles.

Nathalie Mouton-Veillé remercie les organisateurs et les bénévoles pour la 32^{ème} édition de la brocante !



Compte-rendu analytique

Conseil municipal du 22 mai 2025

Édith SAGROUN.....conseillère municipale déléguée Jeunesse

■ **Devoir de mémoire** : Édith Sagroun salue l'engagement exemplaire des **jeunes du Conseil des Jeunes et de l'APAJ**, qui se sont mobilisés autour de trois temps forts ces dernières semaines.

- ✓ 30 jeunes ont pris part à un **séjour sur les plages du Débarquement**, sur les traces du commando Kieffer, organisé par l'APAJ. Un grand bravo à eux pour la qualité de leurs connaissances historiques et pour leur comportement exemplaire lors des cérémonies officielles.
- ✓ Ils ont également été présents, aux côtés de nombreux Clodoaldiens, lors des **commémorations du souvenir des morts en déportation et de celle du 8 mai 1945**.
- ✓ Enfin, **15 jeunes ont visité le Musée de l'Ordre de la Libération**, autour du thème « **L'engagement des jeunes dans la Résistance** » - Une belle façon de faire le lien entre passé et présent.

Ce travail de mémoire se poursuivra début juin, avec un moment fort : Esther Senot, rescapée de la Shoah âgée de 97 ans, viendra témoigner aux 3 Pierrots devant 300 jeunes des collèges et du lycée de Saint-Cloud. Ce rendez-vous sera, à n'en pas douter, un moment essentiel pour ne pas oublier.

■ **Délégation indienne** : La Ville a eu le plaisir d'accueillir en mairie une délégation de **jeunes Indiens de New Delhi, dans le cadre d'un échange culturel avec le collège Verhaeren**. Une belle illustration d'ouverture internationale, et un partage riche entre jeunes générations !

Édith Sagroun adresse un message de soutien à tous les collégiens, lycéens et étudiants qui entrent dans la période intense des révisions et des examens.

Virginie RECHAINconseillère municipale déléguée aux Espaces verts

■ **Parc des Milons** : Les riverains ont reçu par boîtage le **détail des travaux des quatre phases de l'aménagement du site** qui ont débuté le 19 mai et qui se termineront **fin janvier 2026**.

La stèle du Général de Gaulle restera en place jusqu'à la cérémonie du 18 juin.

■ **Jardins familiaux - Tram Val de Seine** : Le concours avec **remise des prix** aura lieu **le 21 juin à 11h30**.

Après-midi portes ouvertes de 14h à 17h !

■ **Jardin des Tourneroches**: Un marronnier et un érable ont dû être abattus suite à un diagnostic phytosanitaire.

Diane MICHOUDETconseillère municipale déléguée au quartier Pasteur/Magenta

■ **La fête des sports dans ses six quartiers d'été** : Le **challenge sportif interquartier et fête des sports** se tiendront le **samedi 28 juin au jardin de l'Avre**. *Venez nombreux !*

■ **Dialogues de quartiers** : Les dialogues de quartiers **Pasteur/Magenta et Montretout-Coutureau** se tiendront au food court **Les Balançoires** le **11 juin à partir de 20h30**.

Pauline GEISMARconseillère municipale déléguée au quartier Val d'Or

■ **Apéritif de quartier du Val' Or** - **vendredi 13 juin à 18h à l'école maternelle du Val d'Or**.

Annie POTHIER.....conseillère municipale déléguée à la Citoyenneté (État-civil et affaires générales)

■ **Citoyenneté** : Les jeunes Clodoaldiens ayant acquis leur majorité ont été reçus le 7 mars lors de la **cérémonie de la citoyenneté**. Leur **première carte électorale ainsi qu'un livret du citoyen** leur ont été remis à cette occasion par le Maire. Prochaine cérémonie en janvier/février 2026.

■ **Cimetière** : Plusieurs **reprises de concessions** ont été réalisées (12 caveaux, 21 pleine terre et 7 cases columbarium).

■ **Point Justice** : Conformément à la loi, le **tirage au sort de la liste préparatoire** des électeurs susceptibles de siéger au tribunal en tant que **jurés d'assises aux sessions 2025** s'est tenu lors d'une séance publique. **69 noms ont été transmis à la Cour d'assises** qui poursuivra le travail pour arrêter la liste à **23 jurés d'assises**.

Avant d'enchaîner sur la partie «déliérations», le Maire ajoute que l'installation de la signalétique dans le domaine national (financée par la commune) lui a été confirmée par l'administrateur lui-même dès la première semaine de juin.



Compte-rendu analytique Conseil municipal du 22 mai 2025

DÉLIBÉRATIONS

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Le Maire

■ Délibération n° 33 : DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Sacha GAILLARD est élu à l'unanimité Secrétaire de séance.

FINANCES

Rapporteurs : Nicolas PORTEIX - n^{os} 34 à 38 et 40
Ségolène de LARMINAT - n^o 39

■ Délibération n°34 : AVIS SUR LE COMPTE DE GESTION 2024

Le Conseil municipal ÉMET un avis favorable unanime à l'approbation du compte de gestion du Comptable public de Saint-Cloud, pour les opérations de l'exercice 2024, sous réserve de l'apurement de ce compte par la Chambre Régionale des Comptes.

■ Délibération n°35 : ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE POUR L'EXAMEN ET LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le vote du compte administratif devant l'Assemblée délibérante nécessite l'élection d'un Président de séance autre que le Maire, qui ne peut être juge et partie et qui doit donc se retirer.

Le Conseil municipal ELIT à l'unanimité Ségolène de LARMINAT, Premier adjoint au maire, comme président de séance pour l'examen et le vote du compte administratif 2024.

■ Délibération n°36 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Nicolas PORTEIX, en préalable, rappelle que Le Compte Administratif donne les résultats de l'exécution du Budget de l'année précédente. Il compare à cette fin les prévisions et les réalisations en dépenses et en recettes. Il est établi à partir de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur, c'est-à-dire le Maire. Le résultat dégagé doit être conforme à celui qui ressort du Compte de Gestion établi par le Comptable Public. La ville a choisi d'anticiper le passage au référentiel M57, pour l'exercice 2023, conformément aux dispositions de l'article 106 III de la loi n°2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe). Le Compte Administratif est donc présenté pour la deuxième fois sous le référentiel M57.

Le vote du Compte Administratif par le Conseil Municipal vaut arrêt définitif des comptes et donne quitus au Maire de sa gestion pour l'exercice considéré. Le résultat excédentaire ou déficitaire est repris soit au Budget Primitif, soit au Budget Supplémentaire de l'exercice suivant (ce sera le cas cette année).

Le budget primitif 2024 a été voté par le conseil municipal le 1er février 2024. Il a été modifié à quatre reprises avec l'adoption du budget supplémentaire le 27 juin 2024 et trois décisions modificatives les 10 octobre, 21 novembre et 19 décembre 2024. L'ensemble de ces mouvements constitue les crédits ouverts sur lesquels porte l'exécution des dépenses et des recettes 2024.

Nicolas PORTEIX en résume les principales données :

Le tableau simplifié ci-dessous donne pour l'Investissement, le Fonctionnement et pour les deux sections réunies l'état des soldes de recettes et de dépenses après arrêté des comptes.

Le compte administratif 2024 s'établit ainsi :



Compte-rendu analytique Conseil municipal du 22 mai 2025

Le résultat

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Prévisions	65 665 867,47	30 360 966,77	96 026 834,24
Réalisations Recettes	63 985 116,12	16 775 221,04	80 760 337,16
Réalisations Dépenses	61 053 373,18	20 540 853,42	81 594 226,60
Résultat de l'exercice 2024	2 931 742,94	-3 765 632,38	-833 889,44
Résultat reporté 2023	3 644 991,47	-2 169 804,32	1 475 187,15
Résultat cumulé 2024	6 576 734,41	-5 935 436,70	641 297,71
Restes à réaliser 2024		2 938 226,14	2 938 226,14
Résultat net 2024	6 576 734,41	-2 997 210,56	3 579 523,85

Le résultat fait apparaître un excédent de 3 579 523.85 € qui sera repris en recettes de fonctionnement dans le budget supplémentaire de l'exercice 2025.

L'historique : il s'agit ici de comparer ce résultat avec ceux des exercices précédents, à savoir :

	Fonctionnement	Investissement	Résultat net
2020	5 772 104,31 €	-3 554 286,25 €	2 217 818,06 €
2021	6 822 839,72 €	-3 470 345,31 €	3 352 494,41 €
2022	5 921 261,41 €	-2 834 162,04 €	3 087 099,37 €
2023	8 154 229,27 €	-4 509 237,80 €	3 644 991,47 €
2024	6 576 734,41 €	-2 997 210,56 €	3 579 523,85 €

Les faits marquants de l'année 2024

❖ Le pacte fiscal et financier du Territoire

Pour rappel, la création de l'Etablissement Public Territorial « Paris Ouest La Défense » (POLD), au 1^{er} janvier 2016, a eu pour conséquence la mise en place des flux financiers suivants :

En recettes, la commune perçoit :

- de l'Etat : la part départementale de fiscalité ménage (Taxe d'Habitation et Taxe Foncière Non Bâti),
- de la Métropole du Grand Paris (MGP) : l'Attribution de Compensation (AC) composée de la dotation part salaire et de la part communale garantie de fiscalité économique. Cette dotation est figée depuis 2016 à 12 093 667 € et compte tenu de l'inflation constatée, nous observons en réalité une érosion notable de cette dotation.

En dépenses : la commune reverse à l'EPT dans le cadre du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) :

- la part départementale de fiscalité ménage (TH et TFNB),
- la dotation part salaire (fiscalité économique),

Pour 2024, le montant définitif de FCCT versé par la ville a été fixé à 6 343 516 €. Ce montant résulte de l'accord formalisé dans le pacte fiscal et financier négocié entre les 11 communes du Territoire. Notons que le FCCT initial de l'exercice était arrêté à 10 782 300 €.

❖ L'évolution de la DGF et des péréquations

Le budget primitif 2024, voté le 1er février 2024, ne contenait que des évaluations des montants de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et des deux fonds de péréquations : Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF) et Fonds national de Péréquations des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), puisque les montants n'avaient pas encore été notifiés. Les montants définitifs ont donc été intégrés dans le budget lors du vote du budget supplémentaire et des décisions modificatives.

Aussi, il est intéressant d'analyser l'évolution de ces montants sur les derniers exercices :

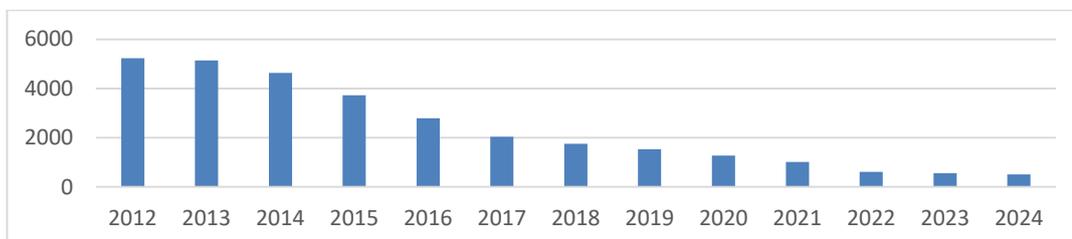
Recettes	Notification	CA 2023	Notification	CA 2024	Evolution CA 24/CA 23
DGF	26/05/2022	560 120 €	30/04/2024	502 113 €	- 58 007 € -10.36 %

En 2017, le Président de la République s'était engagé en faveur de la stabilité des dotations jusqu'en 2022.

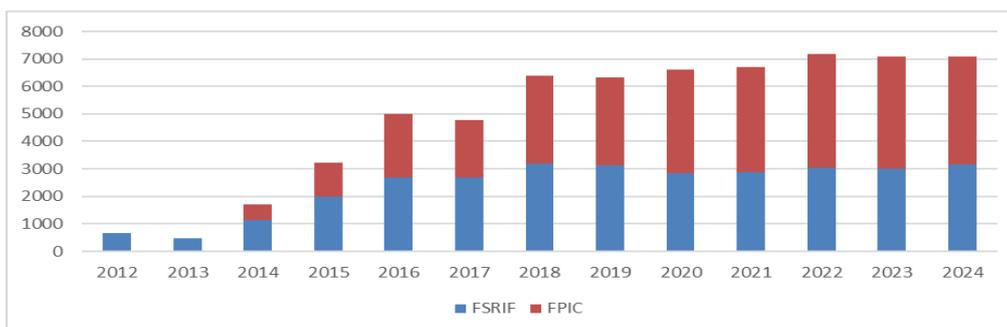


Compte-rendu analytique Conseil municipal du 22 mai 2025

Il est constaté que la DGF de la commune a pendant cette période été divisée par quatre passant de 2 040 140 € à 502 113 €.



Dépenses	Notification	CA 2023	Notification	CA 2024	Evolution CA 23/CA 22	
FSRIF	27/06/2023	3 017 299 €	25/06/2024	3 176 442 €	159 143 €	5.27 %
FPIC	24/10/2023	4 080 020 €	15/10/2024	3 912 072 €	-167 948 €	-4.12 %
TOTAL		7 097 319 €		7 088 514 €	-8 805 €	-0.12 %



Au total, l'impact financier de ces 3 postes (DGF, FSRIF et FPIC) a augmenté cette année de 49 312 € par rapport à l'année 2023.

Pour information, le FPIC demandé au territoire POLD s'est élevé à 66 666 762 €, réparti de la manière suivante :

- 17 642 552 € payé par l'EPT : 1 469 395 € pour la part de Saint-Cloud (budget sectorisé POLD),
- 49 024 210 € payé par les communes membres : 3 912 072 € payé par Saint-Cloud.

Ainsi, la contribution totale de la ville au FPIC au titre de l'année 2024 s'élève à 5 381 467 €.

❖ Les opérations d'acquisitions et de cessions

Le budget 2024 contenait un volet foncier qui a fait l'objet d'ajustements dans le cadre du budget supplémentaire.

❖ L'exercice 2024 en synthèse

En synthèse, l'exercice 2024 a été marqué par plusieurs facteurs qui ont eu une influence importante sur le résultat de l'exercice. Ces éléments, très évolutifs au cours de l'année, étaient difficilement prévisibles.

En recettes de fonctionnement :

- Le niveau toujours faible des droits de mutations : le produit 2024 s'élève à 2 772 K€,
- La fiscalité : le produit global se monte à 36 682 K€, (+2 496 K€), soit une augmentation de 7.3 % par rapport à 2023. Pour rappel, l'augmentation des bases de fiscalité était fixée à 3.9 % et l'augmentation des taux également de 3.9%.

En dépenses de fonctionnement :

- Les dépenses de personnel : en augmentation de 1 400 K€ en raison des évolutions réglementaires et d'un niveau de recrutement dynamique,
- Les charges à caractère général ont augmenté de manière mesurée de 1.7 % par rapport à 2023.

En investissement, les projets de la mandature majeurs ont été finalisés et inaugurés : le marché des Avelines, la réhabilitation des Trois pierrots, l'extension de la vidéoprotection et les chantiers de voirie (éclairage en LED) ...

De nombreuses autres opérations ont été menées dans les écoles, à la piscine, dans les crèches et sur les espaces publics.



Compte-rendu analytique Conseil municipal du 22 mai 2025

Enfin, le travail de recherche systématique de subventions d'investissement nous permet d'obtenir des financements significatifs.

La section de Fonctionnement

Le résultat 2024 de la **section de fonctionnement est excédentaire pour un montant de 2 931 742.94 €**. Avec le résultat antérieur, ce montant est porté à 6 576 734.41 €.

Relevons une prévision de virement à la section d'investissement pour un montant de 3 226 707.47 €.

Il sera analysé sur les seules écritures réelles : avec un excédent de recettes réelles de 1 964 261.30 € et des économies en dépenses réelles de 1 234 993.44 €.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes totales sont légèrement supérieures aux inscriptions budgétaires :

Recettes prévues	65 665 867.47
Recettes encaissées	63 985 116.12 (réalisations de l'exercice)
	<u>3 644 991.47</u> (résultat antérieur)
	1 964 240.12

L'excédent de **recettes réelles s'élève à 1 964 261.30 €** et s'explique comme suit :

Les produits des services : 6 177 K€ (70) :

Les impôts et taxes : 12 124 K€ (73) :

- l'Attribution de compensation (AC) versée par la MGP est conforme à la prévision : 12 093 667 €,
- le versement par la MGP des paris hippiques : 30 025.27 €.

La fiscalité locale : 40 127 K€ (731)

- la fiscalité directe locale (TH et TF) : 36 682 257 €. La fiscalité se détaille ainsi :

	2023	2024
Taxe Foncière bâtie	22 267 809	24 055 996
Taxe Foncière non bâtie	25 110	23 271
Taxe d'Habitation	1 274 632	1 460 963
Majoration de taxe d'habitation	443 775	495 033
Coefficient correcteur	10 093 972	10 496 778
Rôles complémentaires	41 025	150 216
Total	34 146 323	36 682 257

- les droits de mutation ont produit une recette de 2 772 804 €. Ce produit est en légère augmentation par rapport à l'année 2023. La prévision de cette recette reste difficile à anticiper mais nous avons été prudents en retirant 500 K€ de recettes prévisionnelles au BS.

- la taxe sur l'électricité : 543 K€ (+8 K€),
- les droits de place : 9 K€.

Les dotations et participations : 3 392 K€ (74) :

- la Dotation Globale de Fonctionnement : 502 113 €,
- le FCTVA en fonctionnement : 127 K€,
- les subventions de l'Etat : 241 K€,
- les subventions du Conseil Départemental : 480 K€ (contrat de développement),
- les subventions de la CAF : 1 630 K€ pour la petite enfance (+157 K€),
- les dotations pour titres sécurisés et recensement : 65 K€ (+34 K€),

Les produits de gestion courante : 1 615 K€ (75) :

- les revenus des biens loués (loyers et charges) : 651 K€ (+30 K€),
- les pénalités appliquées : 109 K€ (Avelines et Trois pierrots, piscine), (+74K€),



Compte-rendu analytique

Conseil municipal du 22 mai 2025

- l'intéressement reversé par le délégataire des DSP stationnement (427 K€), et la redevance d'affermage sur la restauration collective (143 K€) et la crèche People & baby : 672 K€ (+227 K€),
- les divers remboursements : 183 K€ : indemnités d'assurance, reversement sur avoirs.

Les produits financiers (76) sont conformes aux inscriptions.

Les produits spécifiques : 3 K€ (77) :

Il s'agit essentiellement du produit des cessions de biens meubles et correction de titres.

Les reprises de provisions : 14 K€ (78)

Les atténuations de charges : 470 K€ : (013) :

Ce chapitre comptabilise deux types de remboursements relatifs aux absences des agents :

- les indemnités journalières pour les agents contractuels remboursées par la CPAM,
- les indemnités pour accidents du travail, maladies professionnelles et congés longue maladie pour les agents titulaires remboursées par notre assureur.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses ont été inférieures aux crédits inscrits. Le solde intègre le virement à la section d'investissement pour 3 226 707.47 €.

Dépenses prévues	65 665 867.47
Dépenses effectives	61 053 373.18 (réalisations de l'exercice)
	4 612 494.29

Le solde des crédits ouverts sur les **dépenses réelles s'élève à 1 234 993.44 €** :

Les charges à caractère général : 14 601 K€ (011) : 721 K€ de solde de crédits, soit 4.7 % des crédits ouverts grâce à une gestion quotidienne rigoureuse dont le plan de sobriété énergétique. Les articles les plus significatifs sont :

	Prévisions	Réalisations	Ecart
Electricité - combustible	2 242 K€	2 236 K€	6 K€
Contrat de prestations de services	4 909 K€	4 771 K€	138 K€
Entretien bâtiments	442 K€	388 K€	54 K€
Annonces	86 K€	45 K€	40 K€
Autres services extérieurs	188 K€	151 K€	37 K€

Sur le sujet des fluides (électricité - chauffage), la dépense globale a baissé de 487 K€ par rapport à 2023 passant de 2 723 K€ à 2 236 K€. Ce constat est le résultat de plusieurs facteurs :

- la ville a reconduit en 2024 le plan de sobriété énergétique mis en place depuis 2023 suite à la forte inflation de ces deux postes,
- le déploiement du LED en particulier sur l'espace public,
- les prix de vente appliqués ont sensiblement baissé en 2024.

Il convient également de rappeler que l'ouverture des 3 pierrots et la mise en œuvre de la vidéoprotection ont généré des coûts supplémentaires en fonctionnement.

Les dépenses de personnel : 23 827 K€ (012) : ce chapitre recouvre les charges de rémunération du personnel, mais aussi des dépenses annexes (assurance, médecine du travail et cotisation au CNAS).

Pour 2024, les dépenses se sont élevées à 23 827 K€, avec 148 K€ de solde représentant 0.6 % des crédits ouverts. Précisons qu'un budget supplémentaire de 680 K€ et un réajustement de 45 K€ par décision modificative ont été votés afin de couvrir les dépenses prévisionnelles de l'exercice.

L'évolution globale de ce chapitre est importante puisqu'elle s'élève à 1 492 K€ passant de 22 335 K€ en 2023 à 23 827 K€ en 2024. Cette progression importante s'explique ainsi :

L'exercice 2024 a été marqué par plusieurs éléments très impactants sur le niveau des dépenses :

- la fermeture temporaire des 3 pierrots jusqu'en septembre 2024 et le redéploiement du personnel,
- la baisse des effectifs en petite enfance en raison de la fermeture de deux crèches au 1er septembre 2023 pour la réouverture d'une crèche unique « la passerelle du parc »,
- le contexte national et les nouvelles réglementations adoptées visant à augmenter le pouvoir d'achat des agents de la fonction publique : versement de la prime pouvoir d'achat, augmentation de 5 points de l'ensemble des



Compte-rendu analytique Conseil municipal du 22 mai 2025

agents, revalorisation de la prise en charge des transports, augmentation du point d'indice, augmentation du SMIC...

- la situation toujours tendue sur le recrutement qui ne cesse de s'aggraver depuis la crise sanitaire et qui a tendance à se généraliser sur l'ensemble des secteurs de la fonction publique (police, petite enfance, RH, piscine, services techniques...) malgré la mise en place d'une politique de recrutement plus dynamique,
- les événements non programmés comme la réalisation d'un scrutin électoral supplémentaire.

En 2024, les effectifs ont augmenté en cours d'année pour baisser finalement sur la fin de l'année entraînant mécaniquement une augmentation de la masse salariale en année pleine. Nous constatons donc que la masse salariale augmente plus vite que les effectifs, en lien avec l'ensemble des réformes gouvernementales et réglementaires mises en place et énoncées ci-dessus.

	BP/BS 2024	CA 2024
Traitements et charges	22 110 000 €	21 930 848 €
Prime de fin d'année	800 000 €	880 274 €
Heures supplémentaires	310 000 €	340 297 €
Astreintes	84 000 €	96 632 €
Total	23 304 000 €	23 248 051 €

Les autres charges de gestion courante : 11 364 K€ (65) enregistrent un reliquat de 332 K€.

- Le montant définitif du FCCT de 6 343 516 € est à comparer à la contribution de l'année 2023 qui s'élevait à 6 896 296 €, soit une diminution de 552 780 €. Rappelons que le FCCT socle était de 10.7 millions d'€ et que cette contribution fait l'objet d'un pacte financier et fiscal négocié au sein du territoire.

- Ce chapitre recouvre également l'ensemble des subventions versées aux associations : 2 775 K€, ces montants de subventions sont le résultat des nombreux échanges que la municipalité a avec les associations afin de prendre en compte leur situation et de les accompagner dans leurs projets.

- La subvention au Centre Communal d'Action Sociale de 250 000 € et les subventions versées aux écoles privées (480 K€) et au conservatoire pour l'enseignement musical (84 K€) complètent ce chapitre.

- Enfin, s'ajoute à cela, la participation annuelle de la commune à la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris pour 656 K€ en augmentation de 32 K€.

Les charges financières : 962 K€ (66) sont conformes aux prévisions.

Le remboursement des intérêts s'élève à 948 K€. En parallèle, la ligne de trésorerie, davantage utilisée cette année, enregistre une charge d'intérêts en augmentation (28 386.91 €).

Les charges spécifiques : 42 K€ (67) présentent un reliquat de crédits de 5 K €. Il s'agit ici de comptabiliser les annulations de titre sur exercices antérieurs.

Les dotations aux provisions : 99 K€ (68). Il s'agit ici de comptabiliser les provisions constituées au titre de contentieux.

La section d'investissement

Le résultat de l'exercice en section d'investissement est déficitaire pour un montant de 3 765 632.38 €. Compte tenu du résultat antérieur de -2 169 804.32 € et des restes à réaliser de 2 938 226.14 €, le résultat net de la **section d'Investissement fait apparaître un déficit de 2 997 210.56 €** inférieur à l'année 2023.

Les recettes d'investissement

Les recettes encaissées au titre de l'exercice sont inférieures à l'inscription budgétaire :

Recettes prévues	30 360 966.77
Recettes	16 775 221.04 (réalisations de l'exercice)
	<u>7 220 314.84 (reste à réaliser)</u>
	-6 365 430.89

Ce résultat s'apprécie avec un virement à l'investissement de 3 226 707.47 €

L'écart de **recettes réelles de 2 925 475.24 €** s'explique, pour l'essentiel, comme suit :

Les dotations et fonds divers : 2 717 K€ (10) :

- la taxe d'aménagement encaissée s'est élevée à 296 K€, le traitement du reversement de cette taxe aux collectivités est certes plus rapide mais il requiert un réel suivi de la part de la collectivité,
- le FCTVA a généré une recette de 2 421 K€ conforme à la prévision.



Compte-rendu analytique Conseil municipal du 22 mai 2025

Les recettes de subventions d'équipement : 1 193 K€ (13).

Le rythme des encaissements est directement lié à l'avancement des projets et aux règles de versement de nos partenaires financeurs. Le versement d'un solde de subvention se fait lorsque tous les paiements sont réalisés (versements en attente conséquents pour les Avelines et les 3 pierrots). Ajoutons qu'un montant de 3 720 314.84 € est inscrit en report.

Les **subventions perçues, en 2024**, concernent :

- les subventions de l'Etat : 165 K€
 - 37 178 € de la Préfecture des HDS au titre de la DSIL pour la vidéoprotection,
 - 31 427.29 € de la Préfecture des HDS au titre de la DSIL pour le traitement de l'eau à la piscine,
 - 86 151.60 € de la DRAC pour la rénovation de la toiture de l'église Saint-Clodoald,
 - 10 900 € de la Préfecture des HDS pour l'étude de report modal du transport fluvial.
- les subventions de la région : 254 K€
 - 11 800.91 € pour les travaux de désimperméabilisation de la cour de Montretout,
 - 19 700 € pour l'acquisition de perches motorisées aux 3 pierrots,
 - 25 726.73 € pour les travaux au complexe sportif des Tourneroches,
 - 179 571.90 € pour la vidéoprotection,
 - 17 636.62 € pour la réhabilitation du marché des Avelines.
- les subventions du conseil départemental : 443 K€ (contrat de développement)
 - 136 800 € pour la réhabilitation du marché des Avelines,
 - 15 060 € pour la coulée verte rue Gounod,
 - 28 836 € pour les travaux au complexe sportif des Tourneroches,
 - 90 191.50 € pour les travaux dans les écoles primaires,
 - 71 928 € pour la vidéoprotection,
 - 30 500 € pour le jardin des Gâtines,
 - 70 426.75 € pour le remplacement de luminaires sur les voies départementale.
- les subventions de la MGP : 22 K€
 - 8 975.55 € pour les bornes et le site web du musée,
 - 13 413.60 € pour la modernisation du numérique aux 3 pierrots,
- les autres subventions : 306 K€
 - 2 208.45 € d'Ile-de-France mobilités pour les parkings à vélos,
 - 24 955.39 € du SIGEIF pour la redevance R2,
 - 2 343.60 € du SIPPEREC pour la redevance CEE,
 - 277 331.03 € de la CAF pour différents travaux dans les crèches municipales.

L'emprunt : 6 000 K€ (16) :

L'inscription d'emprunt sur l'exercice 2024 équilibrait le budget avec un montant de 11 034 085.90 €. La mobilisation d'emprunt sur l'année s'établit à 6 000 000 € afin de financer le programme d'investissement réalisé. Trois emprunts ont ainsi été mobilisés :

- un premier pour 2 500 000 € contracté sur un taux fixe de 3,68 %,
- un second pour 2 000 000 € contracté sur un taux fixe de 3,36 %,
- un troisième pour 1 500 000 € contracté sur un taux fixe de 3.34 %.

Ainsi, l'encours de dette est arrêté au 31 décembre 2024 à 34 797 376.35 €.

Les restes à réaliser d'emprunt s'élèvent à 3 500 000 € sur un emprunt négocié en 2024 sur un taux fixe de 3.34%.

Les produits de cessions (024) : ce chapitre enregistre la prévision de cessions d'immobilisations. Le point 5 du présent rapport présente les réalisations effectives des cessions foncières.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses ont été inférieures aux crédits inscrits :

Dépenses prévues	30 360 966.77
Dépenses	20 540 853.42 (réalisations de l'exercice)
	4 282 088.70 (restes à réaliser)
	<u>2 169 804.32 (résultat antérieur)</u>
	3 368 220.33

Ce résultat procède de l'addition de reliquats sur les **dépenses réelles pour 3 305 744.35 €**, dont :



Compte-rendu analytique

Conseil municipal du 22 mai 2025

Les immobilisations incorporelles : 410 K€ (20) : ce chapitre recouvre les études suivies de projets et les acquisitions de logiciels.

Le solde de 617 K€, s'explique par le report d'opérations : prestations informatiques (248 K€), études sur des projets fonciers (70 K€), études diverses sur les projets de bâtiments, voirie, environnement (299 K€).

Les dépenses relatives aux subventions d'équipement : 141 K€ (204) : il s'agit de la subvention versée à la brigade de sapeurs-pompiers de Paris (91 K€ €), et des dépenses effectuées au titre du subventionnement de logements sociaux pour 50 000 €.

Les immobilisations corporelles : 1 171 K€ (21) : ce chapitre recouvre les dépenses d'achat de matériel divers, de mobilier, d'équipement informatique, de renouvellement des installations de chauffage pour l'ensemble des équipements municipaux.

Ce chapitre comprend également les crédits relatifs aux acquisitions foncières pour un montant de 52 K€.

Les immobilisations en cours - travaux : 12 098 K€ (23) :

- sur les travaux de voirie et d'environnement : le total des dépenses s'élève à 1 756 233.93 €, les restes à réaliser se chiffrent à 347 666.46 € et le solde des crédits ouverts est de 237 320.33 €.

Parmi les travaux de l'année, citons l'important chantier de modernisation de l'éclairage public sur diverses rues pour un montant de 789 719.66 €, les travaux de rénovation de chaussée rue Joseph Leguay pour 51 635.49 €, les travaux d'aménagement de l'avenue des villes jumelées pour 152 531.74 € et la rénovation de la place Stella Matutina pour 36 920.66 €, la remise en état de la sente des 3 pierrots pour 49 480.80 €, les travaux sur les escalators pour 26 329.37 €, les aménagements d'espaces verts pour 87 907.11 €, la finalisation des travaux de désimpermeabilisation de la cour de l'école Montretout pour 104 146.67 €.

- sur les travaux de bâtiments : le total des dépenses s'élève à 9 734 029.44 €, les restes à réaliser se chiffrent à 3 095 364.17 € et le solde des crédits ouverts est de 453 401.42 €. Parmi les opérations bâtiment réalisées cette année, notons :

→ les travaux de rénovation dans les écoles : 690 316.52 € (dont 235 K€ sur les installations de stores, 255 K€ de rénovation de Montretout),

→ les travaux dans les équipements sportifs : 318 849.49 € (dont 88 K€ pour les gymnases, 276 K€ pour la piscine),

→ les travaux dans les établissements de petite enfance : 432 510.08 € (dont 225 K€ pour la réfection de l'étanchéité du toit de la crèche la Farandole,

→ les travaux dans les logements de la rue Feudon : 606 177 €,

→ l'aménagement des locaux de la DSIN et de la logistique au sein de l'hôtel de ville : 240 452.88 €,

→ le projet des Avelines, inauguré en avril dernier, est sur le plan financier, en phase de finalisation. Sur l'exercice 2024, la dépense totale s'est élevée à 3 897 212.35 €. La maîtrise d'œuvre et les différentes missions de contrôle ont généré une dépense de 220 980.40 K€ et les travaux, proprement dit, gérés en AP/CP ont produit une dépense de 3 676 231.95 €. Le calendrier de ce projet particulièrement complexe a été revu et les montants ouverts au titre de l'AP/CP positionnés sur 4 années (2021 - 2022 - 2023 et 2024).

→ le projet des Trois Pierrots ouvert en octobre 2024, est également en phase de finalisation financière. En 2024, les dépenses réalisées se sont élevées à 2 861 349.70 €. Les dépenses de maîtrise d'œuvre et les différentes missions de contrôle ont représenté un montant de 177 538.08 € et les travaux, quant à eux, gérés en AP/CP ont été mandatés pour 2 683 811.62 €. Le décalage de calendrier vécu sur l'année 2023 a eu pour conséquence de réajuster les montants ouverts au titre de l'AP/CP sur les 3 années (2022 – 2023 et 2024).

→ le projet de restauration de la toiture de l'église Saint-Clodoald : les travaux ont démarré en fin d'année 2024 avec une dépense de 52 169.68 €. Le décalage de calendrier important de ce projet nous a conduit à revoir les ouvertures de crédits au titre de l'AP/CP positionnés sur 4 années (2023 à 2026).

- Sur les travaux de déploiement de la vidéoprotection : les travaux sont terminés et la dépense consacrée à ce projet s'est élevée à 597 572.24 € sur l'exercice.

Les subventions d'investissement (13) : il s'agit ici du reversement des amendes de police au titre de l'année 2024 pour un montant de 366 279 €.

Les emprunts et dette (16) : ce chapitre comptabilise le remboursement du capital de la dette.

La dette

L'encours de dette s'élève à 34 797 376.35 € au 31/12/2024, soit 1 166 €/habitant. Notons que la moyenne des villes des Hauts-de-Seine est de 1 248 € au 31/12/2023.

Cet encours est en légère baisse et permet de stabiliser la progression de l'encours.



Compte-rendu analytique Conseil municipal du 22 mai 2025

Sur l'année 2024, la ville a emprunté 6 000 K€ et remboursé 6 237 K€. Un nouvel emprunt a été négocié en taux fixe à 3.34 %, très bon taux au regard de la période et des tendances actuelles.

	CA 2023	CA 2024	2024/2023
Encours au 31/12/N	35 034 770.17 €	34 797 376.35 €	-237 393.82 €
Annuité en capital	4 650 515.54 €	6 237 394.42 €	
Annuité en intérêts	818 767.61 €	947 549.59 €	

Pour mémoire, la ville dispose donc d'un emprunt négocié en 2024 en taux fixe pour un montant de 3 500 000 €, contracté mais non tiré.

Le délai de désendettement (dette au 31/12/N rapportée à l'épargne brute) exprime le nombre d'années théorique nécessaire à la collectivité pour rembourser sa dette si elle y consacrait la totalité de son épargne brute. Pour 2024, cet indicateur est moins bon qu'en 2023 puisqu'il s'établit à 7 ans. Cependant, cet indicateur doit être apprécié sur son évolution et la moyenne des cinq dernières années reste favorable à la ville.

Enfin, la ville dispose d'une ligne de trésorerie d'un montant de 3 000 K€, davantage utilisée en 2024, avec un coût d'intérêt de 28 386.91 €.

Les acquisitions et cessions foncières

Les acquisitions foncières : 51 628 €

Ces opérations sont inscrites et réalisées en section d'investissement.

Sur l'exercice 2024, la ville a poursuivi les démarches notariales relatives au legs Prempain pour un montant de 51 628.87 €.

Les cessions foncières :

Ces opérations de cessions inscrites au budget n'ont pu être réalisées sur l'exercice (legs Prempain) en raison de la complexité de la procédure. Le travail initié en 2024 se poursuit donc en 2025 pour aboutir à une cession.

Le Conseil municipal APPROUVE unanimement le compte administratif de la ville pour l'exercice 2024, qui fait apparaître un excédent net de 3 579 523.85 €. Le Maire n'a pas pris part au vote, conformément à la loi.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Prévisions	65 665 867,47	30 360 966,77	96 026 834,24
Réalisations Recettes	63 985 116,12	16 775 221,04	80 760 337,16
Réalisations Dépenses	61 053 373,18	20 540 853,42	81 594 226,60
Résultat de l'exercice 2024	2 931 742,94	-3 765 632,38	-833 889,44
Résultat reporté 2023	3 644 991,47	-2 169 804,32	1 475 187,15
Résultat cumulé 2024	6 576 734,41	-5 935 436,70	641 297,71
Restes à réaliser 2024		2 938 226,14	2 938 226,14
Résultat net 2024	6 576 734,41	-2 997 210,56	3 579 523,85

■ Délibération n°37 : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024

Le Conseil municipal DÉCIDE par 33 voix d'affecter une partie de l'excédent 2024, soit 2 997 210,56 € au financement des dépenses d'investissement (article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »).

Le reste, soit 3 579 523.85 € est repris en section de fonctionnement (article 002 « excédent de fonctionnement reporté »).

✓ **2 abstentions** (groupe Saint-Cloud Rive Gauche)

■ Délibération n°38 : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIIONS FONCIÈRES 2024

Les communes de plus de 2 000 habitants doivent délibérer chaque année sur le bilan des acquisitions et des cessions immobilières opérées sur le territoire de la commune.



Compte-rendu analytique Conseil municipal du 22 mai 2025

Ce bilan, présenté sous la forme d'un tableau, doit être annexé au Compte administratif de la commune.

Acquisitions foncières 2024 : 51 628,87 €

Madame XXX a légué à la commune les 7/8^e du bien situé 61 rue de Garches. Ce legs a été accepté par délibération n°2011-104 du 29 septembre 2011. Il reste à acquérir les 1/8^e de cette propriété en indivision (117 125 €). Pour ce faire, il convient, auparavant, d'identifier l'ensemble des héritiers et c'est l'objet des dépenses réalisées en 2024.

Cessions foncières 2024 : aucune cession foncière n'a été réalisée sur cet exercice.

Le Conseil municipal PREND ACTE du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2024, annexé au Compte Administratif.

■ Délibération n°39 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE À L'ASSOCIATION « LES 3 CLOUDS » POUR L'ANNÉE 2025

Les subventions aux associations, pour l'année 2025, ont été adoptées lors du Conseil municipal du 27 mars dernier pour un montant total de 2 599 916 €.

La subvention attribuée à l'association « Les 3 Clouds » a été votée pour un montant de 1 400 €.

Une erreur matérielle dans le montant de la subvention a été constatée. Le montant de financement que la Ville souhaite apporter à cette association est de 3 500 €.

Le Conseil municipal ACCORDE à l'unanimité une subvention complémentaire de 2 100 € à l'association « Les 3 Clouds », pour l'année 2025.

■ Délibération n°40 : CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE DES RECETTES PUBLIQUES LOCALES

Le recouvrement efficace des recettes de la commune est directement lié à la mise en œuvre de modes de paiement déployés pour les usagers des services publics et, plus largement, pour l'ensemble des débiteurs.

Ainsi, dès 2012, la commune a mis en place une offre de paiement en ligne sur certains services. Cette offre est associée à un contrat de prestation avec la Caisse d'Épargne.

La Direction générale des finances publiques a depuis développé son propre outil dénommé PayFIP. Cet outil est gratuit et est décliné sur deux types de recettes :

- les créances ayant fait l'objet d'un titre exécutoire pris en charge par le comptable public (PayFIP Titres et Rôles), exemple : loyers,

- les factures des produits locaux émises par les régies (PayFIP Régie), exemple : séjours de vacances.

Afin de déployer ce service, il convient de signer une convention d'adhésion au service avec la Direction générale des finances publiques.

Le Conseil municipal AUTORISE à l'unanimité le Maire, ou l'élu délégué, à signer la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales.

SERVICES TECHNIQUES - VOIRIE

Rapporteur : Capucine du SARTEL

■ Délibération n°41 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE CONSTITUTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATIONS ENTRE LA VILLE DE SAINT-CLOUD ET GRDF

La société GRDF est une entreprise gestionnaire de réseaux de distribution de gaz, dont l'une des missions est d'exercer toute activité de conception, de construction, d'exploitation, de maintenance et de développement desdits réseaux.

Il s'avère que pour raccorder au réseau de distribution de gaz la parcelle cadastrée AO 691, située au n° 67 rue Sevin Vincent, il est nécessaire de traverser la parcelle en partie contigüe cadastrée AO 479, sise au n° 61 rue Sevin Vincent. Cette parcelle appartient à la Ville et a fait l'objet d'un bail emphytéotique avec le bailleur social CDC Habitat qui y exploite des logements.

Le passage de cette canalisation (qui suivra le chemin des Alouettes), d'un diamètre de 125 mm doit faire l'objet d'une convention de servitude entre la Ville et GRDF, convention qui sera réitérée par acte authentique ultérieurement.

Au travers de ce texte, la Ville consent de manière perpétuelle à l'exploitant un droit réel immobilier qui permet également l'entretien de l'ouvrage.



Compte-rendu analytique

Conseil municipal du 22 mai 2025

Le Conseil municipal APPROUVE à l'unanimité le projet de convention de servitude de passage à intervenir entre la Ville de Saint-Cloud et GRDF autorisant le passage d'une canalisation de gaz de diamètre 125 mm sur la parcelle cadastrée AO 479 et DIT que cette convention sera entérinée par acte authentique dont les frais seront à la charge exclusive du demandeur.

PETITE ENFANCE, ÉDUCATION, JEUNESSE

Rapporteur : Anne COVO

■ Délibération n°42 : MODIFICATION N° 3 A LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE LA CRÈCHE LA PETITE SIRÈNE SISE 66 AVENUE BERNARD PALISSY

La gestion et l'exploitation de la crèche « La Petite Sirène » a été confiée à la société People And Baby, aux termes d'une convention de délégation de service public (DSP), signée en date du 23 juin 2022 pour une durée de 5 ans, et ayant pris effet à compter du 1er août 2022.

Ladite convention a été modifiée une première fois en date du 16 décembre 2022, afin d'y intégrer une clause spécifique dans le cadre de la mise en conformité avec les dispositions de l'article 1er de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République.

Une deuxième modification de la DSP a été prise, le 25 novembre 2024, suite à la suppression par l'Institut National de la Statistique et Études Économiques (INSEE) de l'indice 010534586 en base 2015 "Articles en papier à usage sanitaire ou domestique".

Concernant la modification n°3, il est ici précisé que celle-ci est conclue conformément aux dispositions de l'article R. 3135-7 du Code de la commande publique s'agissant d'une modification non substantielle du contrat initial.

La convention prévoit notamment le versement par la Ville d'une contribution forfaitaire d'exploitation, liée au nombre réel d'enfants accueillis.

Bien que la crèche soit dimensionnée pour l'accueil de 74 berceaux, seuls 60 enfants ont été accueillis jusqu'au 1er janvier 2023.

La Ville a ainsi versé en 2022 au délégataire une contribution forfaitaire d'exploitation trop importante. Afin de prévoir les modalités de remboursement de la somme trop versée à hauteur de 13 950,85 €, les parties se sont rencontrées et sont convenues de signer un acte modificatif n° 3 à l'actuelle convention de DSP ayant pour objet :

- D'une part, de modifier l'alinéa 3 de l'article 1.2 de la convention relatif au nombre de berceaux dans la crèche, afin d'indiquer qu'entre le 1er août 2022 et le 31 décembre de la même année, 60 enfants étaient accueillis au lieu de 74,
- Et, d'autre part, de préciser les modalités de régularisation des flux financiers permettant ainsi d'ajuster rétroactivement la contribution forfaitaire d'exploitation sur la période allant du 1er août 2022 au 31 décembre 2022.

Le Conseil municipal, unanime, APPROUVE le projet de modification n° 3 à la convention de DSP pour la gestion et l'exploitation de la crèche « La Petite Sirène » en date du 23 juin 2022 et AUTORISE le Maire, ou l'élue déléguée, à signer avec la société PEOPLE AND BABY, ladite modification n° 3 à la convention de DSP.



Compte-rendu analytique Conseil municipal du 22 mai 2025

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Le Maire

■ Délibération n°43 : AUTORISATION DE RECRUTER DES AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ

Le Conseil municipal, unanime, AUTORISE le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois en application de l'article L.332-23-2 du Code précité.

Le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

■ Délibération n°44 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 1ER JUIN 2025

Il est proposé au Conseil municipal la mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal. 4 postes sont créés.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DÉCIDE d'adopter le tableau des effectifs proposé ainsi que l'ensemble de ces dispositions. Au 1^{er} juin 2025, les effectifs budgétaires seront donc portés temporairement à 482.

QUESTIONS DIVERSES

Rafaël Maychmaz – Élu indépendant

1) Potentiel géothermique de Saint-Cloud

La géothermie profonde est une source d'énergie durable et disponible en Île-de-France grâce à la nappe du Dogger, située entre 1500 m et 2000 m sous terre. Cette énergie peut être utilisée pour porter à température, l'eau destinée au chauffage et l'eau chaude sanitaire.

En 2023, le gouvernement avait dévoilé un plan d'accélération du passage à la géothermie avec, notamment, pour ambition d'augmenter de 40 % le nombre de projets de géothermie profonde lancés d'ici 2030.

Il y a environ un an, une société mandatée par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) a effectué des sondages à Saint-Cloud. Cela a eu lieu dans le cadre d'une campagne scientifique appelée Géoscan IDF visant à identifier le potentiel de la géothermie profonde en Île-de-France.

✓ **Auriez-vous des nouvelles concernant les résultats de ces sondages ?**

Brigitte PINAULT répond que deux présentations ont été faites autour du potentiel géothermique en 2023 :

• **Dalkia (filiale d'EDF)** a exposé les besoins énergétiques de la Ville, les gisements d'énergies renouvelables disponibles et les aspects techniques, environnementaux, économiques et juridiques d'un projet de géothermie profonde.

• Le **Département des Hauts-de-Seine** a présenté son schéma directeur des réseaux de chaleur, dont la zone n°3 (Saint-Cloud, Garches, Vaucresson) est jugée favorable au développement de réseaux de chaleur géothermiques.

Le projet sera accompagné par l'ALEC et POLD, avec un soutien logistique, financier et juridique. Une première réunion avec l'ALEC est prévue le 4 juin. Le principal obstacle identifié pour Saint-Cloud est le manque de foncier disponible : entre 4 000 et 5 000 m² seraient nécessaires pour les travaux, et entre 1 000 et 2 000 m² pour l'exploitation. Le projet pourrait donc se situer hors de la commune, à l'échelle du territoire.

2) Qualité de l'eau à Saint-Cloud

PFAS et eau du robinet

Il y a quelques mois, une enquête de France Bleu (désormais appelée « ici ») a conclu que 43 % des prélèvements en France mettaient en évidence la présence de PFAS dans l'eau du robinet avec parfois des taux préoccupants.

La publication L'officiel de Saint-Cloud rend compte régulièrement du contrôle de la qualité de l'eau potable, mais les PFAS ne sont pas mesurés. L'usine d'eau potable desservant Saint-Cloud est située à Louveciennes et puise l'eau dans la nappe souterraine de Croissy-sur-Seine ; cela est de nature rassurante car, si on se réfère à la carte des



Compte-rendu analytique

Conseil municipal du 22 mai 2025

sites de contamination diffusée par Le Monde (en 2023), ces derniers ne sont pas présents dans la zone. Néanmoins, ne serait-ce que par précaution...

✓ **Est-ce que des mesures ont été effectuées à Saint-Cloud pour l'eau du robinet et à l'usine desservant Saint-Cloud ?**

À noter que la carte faite par Le Monde indique une contamination aux PFAS de l'eau de la Seine au niveau de Suresnes.

Seine, un fleuve à préserver

Lors des JO, à Paris, les péniches ont été raccordées aux réseaux de traitement des eaux usées de Paris, afin de ne plus être déversées dans le fleuve. Cela semble être une bonne pratique.

✓ **À Saint-Cloud, est-ce que les eaux usées des péniches vont dans le fleuve, ou sont-elles traitées dans un réseau distinct ?**

✓ **Le cas échéant, est-ce que la future réhabilitation de la RD7 pourrait être l'opportunité de mettre à disposition des usagers une solution de manière à préserver la qualité de l'eau de la Seine ?**

Brigitte PINAULT explique qu'actuellement les péniches ne sont pas raccordées à un réseau de collecte des eaux usées. Deux cas existent : le rejet direct en Seine, sans traitement (rare !) et le rejet en Seine après traitement via une station embarquée à bord.

Le projet de requalification de la RD7 prévoit la création d'un réseau de collecte spécifique pour les péniches, qui sera ensuite géré par POLD.

Quant à la qualité de l'eau :

- L'Agence Régionale de Santé (ARS) effectue des contrôles mensuels dans les bâtiments publics et privés.
- Les résultats sont affichés en mairie, publiés sur le site de la Ville et annexés aux comptes rendus du Conseil municipal.
- Les administrés peuvent également consulter le site de la SEOP, fournisseur d'eau potable, via la rubrique *Qui sommes-nous ?*

3) Cantine en maternelle et frais de garde

Je me fais l'écho de personnes qui ont lu dans la presse qu'il était possible, dans certains cas, de déduire des impôts la partie du tarif de cantine qui correspond à la garde d'enfants de moins de 6 ans. Une des conditions évidentes est que ces frais soient facturés, ce qui n'est pas toujours le cas selon les communes ; c'est pourquoi il est pertinent de lever l'ambiguïté.

✓ **Qu'en est-il à Saint-Cloud ?**

La majorité municipale peut-elle demander au prestataire SOGERES pour la facturation de la cantine :

- Soit d'ajouter sur les factures le montant des frais facturés correspondant à la garde des enfants lors de la pause méridienne ?

- Soit d'envoyer chaque année un récapitulatif de ces frais pour l'année précédente ?

Jacques GRUBER confirme que, suite à la publication récente d'articles dans la presse évoquant un possible crédit d'impôt pour les frais de cantine scolaire, plusieurs familles ont interrogé les services du PEEJ par téléphone et par mail. Cependant, la simple diffusion de ces informations dans la presse ne suffit pas à justifier une démarche fiscale. Une première analyse laisse penser que la restauration scolaire à Saint-Cloud ne relève pas du cadre légal ouvrant droit à ce crédit d'impôt. C'est pourquoi la Ville a immédiatement saisi la Direction départementale des Finances publiques pour obtenir une confirmation officielle.

Dans l'attente de cette réponse, aucune attestation fiscale ne sera fournie par SOGERES, afin de ne pas exposer les familles à un éventuel redressement fiscal en cas de déclaration non conforme.

Le Maire rappelle à cette occasion que seul le législateur définit le Code des impôts, et non les médias, même en cas de large diffusion d'une information.

4) Application Ville de Saint-Cloud et City Gem

Pour chacune de ces deux applications :

✓ **Quel est le nombre d'utilisateurs à Saint-Cloud chaque mois ?**

✓ **Quels ont été les coûts de mise en place et le coût de maintenance ?**



Compte-rendu analytique Conseil municipal du 22 mai 2025

Ségolène de LARMINAT annonce que l'**application** "Ville de Saint-Cloud" n'est plus en service depuis le 5 février 2025. Son coût s'élevait à 9 600 € TTC en 2024. Les motifs liés à l'arrêt sont la forte baisse du nombre d'utilisateurs, notamment, et l'annonce d'une hausse significative des tarifs par le prestataire. Il est précisé que la suppression n'a pas entraîné de retours négatifs majeurs de la population.

En revanche, concernant *City Gem* dédiée à la valorisation du patrimoine, il est à noter que l'application enregistre en 2024, 632 parcours consultés et 4 615 points d'intérêt ouverts. Il est remarqué que les usagers préfèrent consulter ponctuellement certains points plutôt que suivre un parcours complet.

Son coût annuel est de 6 600 € TTC.

Ségolène de LARMINAT ajoute que le prestataire de *City Gem* faisant évoluer l'application vers une orientation "sport et bien-être", ne correspondant pas à l'objectif initial patrimonial, une réflexion sera menée pour revoir le partenariat ou le faire évoluer en 2025.

La séance est levée à 22h47,

Le Maire,

Fait à Saint-Cloud, signé le 4 juin 2025

Éric BERDOATI